



**SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DE POLICE ET DE SECURITE**  
**SNPS - A.S.B.L.**

**SECRETARIAT : Avenue Général Bernheim 18-20 - 1040 BRUXELLES**  
**Téléphone : 02/644.65.00      Telefax : 02/644.67.93**

---

Bruxelles, le 08 octobre 2007

Monsieur le Ministre,

En tant que président national du SNPS, Syndicat National du personnel de Police et de Sécurité, je suis chargé par la base de vous écrire concernant le protocole d'ACCORD que nous avons conclu sur la prime de fin de carrière.

Ce protocole d'accord, sur lequel l'Inspecteur des Finances a émis un avis le 13.03.2007, porte le Nr 186/4 dd 14.06.2006.

De différentes rumeurs, nous apprenons que l'accord conclu NE serait PAS exécuté pour des raisons qui nous échappent totalement vu qu'on nous a garanti maintes fois que cet accord serait intégralement exécuté puisqu'il fait partie d'un ensemble de mesures. Certaines dispositions sont par ailleurs déjà exécutées, nous pensons notamment à l'engagement plus flexible du personnel et à la réglementation sur le temps de travail qui prévoit davantage de prestations durant les nuits et les WE.

Le personnel respecte donc ponctuellement sa part de l'accord.

Il nous avait également été promis qu'une explication officielle (?) suivrait sous la forme d'un bulletin d'information adressé à tous les membres du personnel. A ce jour, rien de tel n'a été publié.

Aussi, par la présente, puis-je vous demander, Monsieur le Ministre, ce qu'il en est exactement ? Votre accord avec les syndicats sera-t-il exécuté ? Qu'en est-il maintenant du reste de ce protocole d'accord qui est déjà partiellement exécuté ?

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Philip VAN HAMME  
Président national

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.  
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.  
This page will not be added after purchasing Win2PDF.